

# **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

## **PUBLICITE GENERALE ANNUELLE**

Cette publicité faite pour une période couvrant les douze prochains mois de l'année 2010 vise à informer les fournisseurs, entreprises et prestataires potentiels des besoins que la Ville est susceptible de couvrir par le recours à des procédures "adaptées" de mise en concurrence notamment dans les domaines des solidarités et santé publique, de l'hygiène, pour le Laboratoire Municipal, des sports et de la jeunesse, de l'éducation, de la politique de la ville et de l'habitat et de la police municipale et de la tranquillité publique.

Les candidats intéressés peuvent se faire connaître en faisant acte de candidatures.

Ils seront le cas échéant sollicités pour remettre des offres lorsque des consultations dans leurs secteurs d'activités seront engagées.

Ces candidatures doivent préciser les domaines pour lesquels les candidats souhaitent être enregistrés.

Cette publicité n'est pas le cas échéant exclusive de publicités ponctuelles visant à une mise en concurrence de candidats dans le cadre de la gestion de besoins particuliers.

Cette publicité est également consultable sur le site Internet du BOAMP (<http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics/>).

### **I. Identification de l'administration concernée**

#### **VILLE DE REIMS**

**Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex**

Téléphone: 03.26.77.78.79

Télécopieur: 03.26.77.78.00

### **II. Service auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues sur les dispositions de la présente publicité**

#### **D.G.A. Pôle Développement Social et Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – Bureau – 108 - 51 096 REIMS Cedex

Téléphone: 03.26.77.78.51 - Télécopieur: 03.26.77.77.57

#### **C3C Pôle Développement Social et Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex

Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

#### **Direction des Solidarités et de la Santé Publique**

28, rue Martin Peller – 51100 Reims

Téléphone : 03.26.77.84.79 – Télécopieur : 03.26.77.84.77

#### **Service Communal d'Hygiène et de Santé Publique**

33 bis, rue Laurent Desramez – 51100 Reims

Téléphone : 03.26.35.68.75 – Télécopieur : 03.26.47.66.73

#### **Laboratoire Municipal**

2, Esplanade Roland Garros – BP 236 – 51686 Reims Cedex 2

Téléphone : 03.26.77.35.50

**Direction des Sports et de la Jeunesse**

Stade Auguste Delaune – 37, Chaussée Bocquaine – 51100 Reims

Téléphone : 03.26.79.86.40

**Direction de l'Education**

4, rue Jovin - 51096 Reims cedex - Téléphone : 03.26.77.76.11 - Télécopieur: 03.26.77.76.52

**Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat**

Place de l'Hôtel de Ville – 51100 Reims - Téléphone: 03.26.35.61.72

**Direction de la Police Municipale et de la Tranquillité Publique**

4, rue Thiers – 51100 Reims - Téléphone: 03.26.77.74.53 – Télécopieur : 03.26.77.74.58

**Direction juridique**

Place Max ROUSSEAU – 51 096 REIMS Cedex

Téléphone: 03.26.77.79.25 - Télécopieur: 03.26.06.94.20.

**III. Personne responsable du marché**

Madame la Maire et les personnes désignées par arrêtés.

**IV. Objet et volume financier indicatif des fournitures ou services envisagés dans chacune des catégories homogènes****4.1 Pôle d'Achat : Acheteur hors pôle Hygiène et Santé**

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES</u></b>	
Graines pour oiseaux, aliments pour chats et chiens, produits raticides	10 000
Petit matériel de désinfection-désinsectisation, de salubrité, d'analyses d'eaux, de capture d'animaux errants, de dépigeonnisation et de lutte contre les étourneaux	40 000
Médicaments, vaccins, produits pharmaceutiques et <b>matériel paramédical</b>	90 000
<b><u>SERVICES</u></b>	
Recherche titrage rage	500
Entretien divers matériels	2 000
Services de dératisation, dépigeonnisation	10 000
Honoraires vétérinaires	8 000
Etudes et analyses de pollution	10 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **Service Communal d'Hygiène et de Santé Publique**  
33 bis, rue Laurent Desramez – 51100 Reims - Téléphone : 03.26.35.68.75 – Télécopieur : 03.26.47.66.73

#### 4.2 Pôle d'Achat : Laboratoire Municipal

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES :</u></b>	
Verrerie et flaconnage	43 000
Matériel et fournitures de prélèvements	5 100
Produits chimiques, solvants	37 600
Solutions étalons	28 700
Fluides spéciaux	26 300
Produits pour microbiologie	13 100
Eaux pour analyse	3 500
Matériel et produits d'entretien spécialisés	20 300
Matériel d'analyses et fournitures liées	55 000
Matériel et fournitures de métrologie	38 200
Matériel et fournitures intermédiaires	45 400
Equipements radioactifs	5 900
Equipements mobiliers de laboratoire	5 900
<b><u>SERVICES</u></b>	
Services liés à la métrologie	7 700
Gestion Administrative du laboratoire	5 900
Assurance qualité	20 300
Essais inter-laboratoires	15 500

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **Laboratoire Municipal - 2**, Esplanade Roland Garros – BP 236 – 51686 Reims Cedex 2 - Téléphone : 03.26.77.35.50

#### 4.3 Pôle d'Achat : Solidarités et Santé Publique

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES</u></b>	
Chocolats de Noël pour les personnes âgées en résidence (2 750 boîtes)	9 900, 00

Les entreprises feront acte de candidatures auprès de la **Direction des Solidarités et de la Santé Publique** 28, rue Martin Peller – 51100 Reims - Téléphone : 03.26.77.84.79 – Télécopieur : 03.26.77.84.77

#### 4.4 Pôle d'Achat : Sports / Jeunesse

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES :</u></b>	
Location de matériel de chronométrie dans le cadre du Reims à toutes jambes	29 000
Fourniture de textile dans le cadre du Reims à toutes jambes	45 000
Champagne personnalisé, récompenses dans le cadre du Reims à toutes jambes	22 000
Fournitures de petit équipement, de matériel pédagogique sportif, d'équipement mobilier et de matériel sportif des gymnases	64 000
Matériel et fournitures diverses dans le cadre du Reims Vital Ado	17 000
<b><u>SERVICES</u></b>	
Restauration et hébergement dans le cadre du meeting d'athlétisme	21 000
Location WC, urinoirs, douches dans le cadre du Reims à toutes jambes	28 000
Captation images et son dans le cadre du meeting d'athlétisme	30 000
Restauration et hébergement dans le cadre du Reims à toutes jambes	34 000
Honoraires – Etats généraux du sport	15 000
Frais de gardiennage (église, forêts et bois communaux...)	10 500
Honoraires pour la mise en place du conseil rémois de la jeunesse	15 500
Transport de jeunes dans le cadre de Reims Vital Ado	39 000
Activités karting, quad dans le cadre du Reims Vital Ado	47 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès de la **Direction des Sports et de la Jeunesse** – Stade Auguste Delaune – 37, rue Chaussée Bocquaine – 51100 Reims - Téléphone : 03.26.79.86.40

#### 4.5 Pôle d'Achat : Education

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES :</u></b>	
Produits alimentaires pour manifestations relatives au commerce équitable pour les activités scolaires, péri et extra scolaires	2 000
Fournitures et matériels pédagogiques pour les activités scolaires, péri et extra scolaires (petit matériel de loisirs créatifs, de couture, de cuisine, scientifique et technologique, affiches et cadres,...)	10 000
Outils pédagogiques pour les activités scolaires, péri et extra scolaires (étude des cultures étrangères, tests psychologiques, manuels et revues spécialisées, imprimés et registres scolaires, abonnements et magazines,...)	30 000
Vêtements pour les activités scolaires, péri et extra scolaires	10 000
<b><u>SERVICES</u></b>	
Transports pour les activités scolaires, péri et extrascolaires	10 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès de la **Direction de l'Education** - 4, rue Jovin – 51096 Reims Cedex - Téléphone : 03.26.77.76.11

#### 4.6 Pôle d'Achat : Politique de la Ville et de l'Habitat

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<b><u>SERVICES</u></b>	
Etudes et bilans du Contrat de Ville	40 000
Quartier Epinettes – Coordination architecturale et technique	60 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès de la **Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat** Place de l'Hôtel de Ville – 51100 Reims - Téléphone : 03.26.35.61.72

#### 4.7 Pôle d'Achat : Police Municipale et Tranquillité Publique

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<b><u>SERVICES</u></b>	
Ouverture et fermeture des par cet jardins de la Ville de Reims	50 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès de la **Direction de la Police Municipale et de la Tranquillité Publique** - 4, rue Thiers – 51100 Reims - Téléphone : 03.26.77.74.52 – Télécopieur : 03.26.77.74.58

#### V. Lieu d'exécution ou de livraison des travaux/fournitures ou services envisagés dans chacune des catégories homogènes

Prestations envisagées sur le territoire de la Ville de Reims.

#### VI. Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Virement administratif
  - Délai global de paiement : 35 jours suivant la réception de la demande de règlement. A partir du 1er juillet 2010, ils auront lieu dans un délai de 30 jours.
- Ordonnateur : Madame la Maire de la Ville de Reims
- Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le comptable du Trésor de Reims Municipale
  - L'avance est versée pour tous les marchés supérieurs à 20 000 € HT dans les conditions fixées à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

Le financement est assuré par le budget de la personne publique contractante (section fonctionnement ou investissement selon la nature des prestations).

## **VII. Renseignements concernant la situation propre des candidats et justifications nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale.**

Les candidats, pour satisfaire aux conditions de participation prévues aux articles ci-dessous, devront répondre sur papier libre à l'ensemble des exigences prévues ci-dessous en n'omettant pas de joindre les documents à annexer en cas de besoin. Les entreprises ne présentant pas les garanties techniques et financières suffisantes sont susceptibles de ne pas être retenues.

### **Pour tous les candidats :**

- La lettre de candidature détaillant les cocontractants en cas de groupement ou éventuellement DC4 (facultatif).
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir prévue à l'article 43 du Code des Marchés Publics
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :  
qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L 5212-1 à L5212-4 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Le candidat pourra éventuellement fournir le DC7 (facultatif)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché.

### **VIII. Critères d'attribution :**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, la lettre de consultation et/ ou le règlement de consultation.**

### **IX. Procédures de recours**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Nom de l'organisme : **Tribunal administratif de Chalons en Champagne**

Adresse : **25 rue du Lycée**

Code Postal : **51036**

Ville : **Chalons en Champagne**

Pays (autre que la France) :

Téléphone : **0326668687**

Télécopieur : **0326210187**

Courrier électronique (courriel) :

Adresse internet (URL) :

## **Introduction des recours**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la notification du rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours du délai contentieux.

Outre la procédure de référé pré-contractuel exercée avant la signature du contrat sur le fondement de l'article L551-1 du Code de Justice Administrative (CJA), les actes administratifs détachables du contrat sont susceptibles d'un recours juridictionnel en annulation dans les deux mois suivant leur publication ou leur notification en application de l'article R. 421-1 du CJA.

La suspension desdites décisions peut être demandée sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA.

Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale lorsqu'il est saisi sur le fondement de l'article L. 521-2 du CJA.

Il peut également sur le fondement de l'article L. 521-3 du CJA ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

Le référé-instruction (article R 532-1 du CJA) n'est soumis à aucune condition de délai.

Le recours juridictionnel en annulation peut être exercé par le préfet (articles L2131-6 et L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) de sa propre initiative ou sur demande d'un tiers.

Un recours en indemnisation est également possible dans le délai de la prescription quadriennale. Sauf en matière de travaux publics, il doit obligatoirement être précédé d'un recours administratif.

Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. A partir de la conclusion du contrat le concurrent évincé n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.

## **X. Dates provisoires du lancement des consultations, par catégories homogènes**

Les consultations sont lancées en cours d'année au fur et à mesure des besoins.

## **XI. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la publication : 17 décembre 2009**

**L'Adjoint délégué  
à la Commande Publique**

**Stéphane JOLY**